

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 29 mai 2020

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 26/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 15

Présents : Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Michel CHANDELLIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet: Désignation des délégués communautaires - 2020_026

Le Président indique à l'assemblée que dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil municipal, établi lors de la première séance après les élections.

Monsieur Frédéric THOMAS a présenté sa démission auprès de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

En conséquence, Monsieur Dominique GEORGE en tant que titulaire et Monsieur Jonathan FONTAINE en tant que suppléant, sont désignés conseillers communautaires délégués au sein de la CCTLB (Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat).

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/06/2020 054-215405192-20200529-2020_026-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 29 mai 2020

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 26/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 15

Présents : Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Michel CHANDELLIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet: Création des commissions communales. Délégués et membres des syndicats - 2020_027

Le Conseil procède à la création des commissions communales, procède à leur composition et désigne ses représentants dans les diverses institutions auxquelles participe la commune selon le tableau annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/06/2020 054-215405192-20200529-2020_027-DE



Membres des commissions

Mairie de THIAVILLE-SUR-MEURTHE

Mandat 2020 - 2026

Rappel des délégations attribuées aux Adjoints :

1er Adjoint : Dominique GEORGE	<ul style="list-style-type: none"> •Travaux Communaux •Relations Publiques / Communication •Gestion de l'Eau •Éclairage Public / Urbanisme •Voirie / Cimetière 	2ème Adjoint : Jonathan FONTAINE	<ul style="list-style-type: none"> •Budgets / Finances •Responsable administratif des Projets •Gestion du Personnel •Gestion du Patrimoine Immobilier 	3ème Adjoint : Gilles ZINUTTI	<ul style="list-style-type: none"> •Gestion de la Forêt •Gestion du Parc Matériel Roulant et Non Roulant •Interlocuteur Privilégié des Associations •Gestion des Fêtes et des Cérémonies 	4ème Adjointe : Sabrina GRIDEL	<ul style="list-style-type: none"> •École - Périscolaire - Jeunesse et Sport •CCAS •Fleurissement Communal •Développement Durable
---	---	---	---	--	--	---	---

Travaux Communaux / Eau / Eclairage Public / Urbanisme	Relations publiques / Communication	Voirie / Cimetière	Budgets / Finances	Gestion du patrimoine immobilier	Forêt	Associations / Fêtes et Cérémonies	Gestion du Parc Matériel Roulant et Non Roulant
Dominique + 6 pers	Dominique + 4 pers	Dominique + 6 pers	Jonathan + 4 pers	Jonathan + 4 pers	Gilles + 6 pers	Gilles + 6 pers	Gilles + 2 pers
Jonathan FONTAINE	Frédéric THOMAS	Jonathan FONTAINE	Frédéric THOMAS	Christelle LALLEMAND	Frederic FURST	Dominique LAHAYE	Michel CHANDELLIER
Denis MICHEL	Nadège GUYOT	Gilles ZINUTTI	Gilles ZINUTTI	Frédéric FURST	Dominique LAHAYE	Aude CHAPPUY	Dominique GEORGE
Michel CHANDELLIER	Michel CHANDELLIER	Denis MICHEL	Vittore PETTOVEL	Dominique GEORGE	Vittore PETTOVEL	Laetitia SCHAEFFER	
Gilles ZINUTTI	Jonathan FONTAINE	Michel CHANDELLIER	Sabrina	Gilles ZINUTTI	Laetitia SHAEFFER	Sabrina GRIDEL	
Vittore PETTOVEL		Vittore PETTOVEL			Jonathan FONTAINE	Frédéric FURST	
Dominique LAHAYE		Dominique LAHAYE			Denis MICHEL		

Ecole	Periscolaire	Jeunesse et Sport / Fleurissement / Développement Durable	CCAS	Révision Listes électorales	Conseiller Communautaire	Défense / Comité de desserte	Impôts Directs
Sabrina + 6 pers	Sabrina + 4 pers + 4 LACH	Sabrina + 6 pers	Sabrina + 4 + 4 Non Élus	1 Pers + 2 Non Élus	2 Pers	2 Pers	8 Personnes Non Élus
Jonathan FONTAINE	Jonathan FONTAINE	Nadège GUYOT	Gilles ZINUTTI	Vittore PETTOVEL	T : Dominique GEORGE	Frédéric THOMAS	
Aude CHAPPUY	Emilie TORNIER	Emilie TORNIER	Emilie TORNIER	Ghislaine BEYEL	S : Jonathan FONTAINE	Frédéric FURST	
Nadège GUYOT	Laetitia SCHAEFFER	Aude CHAPPUY	Laetitia SCHAEFFER	Nathalie BLANCHOT			
Christelle LALLEMAND	Christelle LALLEMAND	Laetitia SCHAEFFER	Aude CHAPPUY				
		Dominique GEORGE	Dany HYPOLITE	SIEC : Syndicat Intercommunal d'Epuration du Clairrupt	T : Frédéric THOMAS		
			Damienne VILLAUME		T : Dominique GEORGE		
			Nathalie BLANCHOT		T : Jonathan FONTAINE		
			Sylvie THOMAS		S : Gilles ZINNUTI		

RE
 Préfecture de Nancy
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 04/06/2020
 054-215405192-20200529-2020_027-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 29 mai 2020

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 26/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 15

Présents : Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Michel CHANDELLIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet: Indemnités des élus - 2020_028

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints ;

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions à Messieurs Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI et Madame Sabrina GRIDEL, adjoints ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 578.habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 40,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant que pour une commune de 578 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

NOM	FONCTION	TAUX indice brut terminal
Frédéric THOMAS	Maire	40,30 %
Dominique GEORGE	Adjoint	10,70 %
Jonathan FONTAINE	Adjoint	10,70 %
Gilles ZINUTTI	Adjoint	10,70 %
Sabrina KOFFOLT	Adjoint	10,70 %

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/06/2020 054-215405192-20200529-2020_028-DE

- Que cette décision prendra effet le 25 mai 2020.
- Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait de délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/06/2020 054-215405192-20200529-2020_028-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 29 mai 2020

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 26/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 15

Présents : Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Michel CHANDELLIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet: Délégations du Conseil municipal au maire - 2020_029

Le maire indique aux élus que les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte après en avoir donné lecture.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil décide de donner délégation au maire pour:

- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 2.000€;
- donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 20.000€
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/06/2020 054-215405192-20200529-2020_029-DE

- demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions inférieures à 50.000€;

- exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/06/2020 054-215405192-20200529-2020_029-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 29 mai 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 26/05/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Présents : 15	Présents : Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Michel CHANDELLIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS
Votants: 15	
Pour: 15	Représentés:
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet: Amélioration de la desserte forestière - 2020_030

Le Président informe l'assemblée des premières démarches entreprises par l'équipe municipale précédente dans le cadre de l'amélioration de la desserte forestière et en particulier sa délibération n°8 prise le 28 février 2020.

Invités à se prononcer sur ce dossier les élus adoptent à l'unanimité le projet d'amélioration de la desserte forestière.

La candidature de Nicolas HARROUARD a été retenue pour un montant de 3.290,00€ hors taxes pour monter et suivre le dossier de demande de subvention FEADER (1.400,00€ hors taxes) et s'occuper du marché de travaux (1.890,00€ hors taxes) soit un devis total de 3.948,00€ TTC.

A l'unanimité les élus:

- chargent Monsieur HARROUARD de demander au nom de la commune la subvention FEADER,
- acceptent le nouveau devis présenté par Monsieur HARROUARD dont la partie relative au marché de travaux passe de 1.890,00€ hors taxes à 2.170,00€ hors taxes portant ainsi le devis total à 3.570,00€ hors taxes (4.284 euros TTC)
- autorisent le Maire et les Adjointes à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/06/2020 054-215405192-20200529-2020_030-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/06/2020
054-215405192-20200529-2020_030-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 29 mai 2020

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 26/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 15

Présents : Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Michel CHANDELLIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet: Facturation flacons hydro-alcooliques à Lachapelle - 2020_031

Dans le cadre de la lutte contre le COVID 19, la commune de Thiaville-sur-Meurthe a acheté 2 lots de 32 flacons de solution hydro-alcoolique auprès de l'Association des Maires de Meurthe et Moselle pour 179.20 €.

A la demande de son Maire, nous avons cédé 10 flacons à la commune de Lachapelle pour laquelle le conditionnement par 32 était trop important.

Après en avoir délibéré, les élus décident de facturer à la commune de Lachapelle 10 flacons de solution hydroalccolique au prix d'achat soit 2.80 € l'unité.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/06/2020 054-215405192-20200529-2020_031-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 29 mai 2020

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 26/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 15

Présents : Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Michel CHANDELLIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet: Admission en non valeur. - 2020_032

Le Président fait part aux élus d'un courrier de la Trésorerie l'informant d'une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'une ex-habitante de Thiaville dont les enfants ont fréquenté le périscolaire en 2017 et générant un impayé de 552,44€.

Cette mesure entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles arrêtées à la date du 28/07/2018. Cette décision juridique s'impose à la collectivité créancière. Il convient par conséquent de prononcer l'admission en non valeur des dettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide l'admission en non valeur de la dette de 552,44€ ainsi que l'inscription des crédits budgétaires au compte 6542 (Créances éteintes).

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/06/2020 054-215405192-20200529-2020_032-DE